



MAIRIE D'ARTONNE

République Française



Conseil municipal du 27 mars 2026 – Compte rendu

Présents : S Antunes, K Bouet, V Caille, S Desmuliers, A Fredet, C Garrucho, Y Grenier, S Houssier, Q Lafon, F Loiseau, E Monnet, N Redon, L Pouzadoux, Y Ryad, F Vincent

La séance est ouverte à 19h00 par Viviane Caille, doyenne de l'assemblée.

Secrétaire de séance : C Garrucho

1 – Election du Maire

Candidat : Stéphane Houssier

Vote : Stéphane Houssier est élu (12 voix pour, 3 absentions)

2 – Adjoints – Détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints

Il est proposé de nommer 4 adjoints

Vote : la proposition est acceptée (12 voix pour, 3 absentions)

Candidate : L Pouzadoux, qui présente une liste constituée de Y Grenier, S Antunes, C Garrucho

Vote : la liste proposée est acceptée (12 voix pour, 3 absentions)

3 – Fixation des indemnités

Les indemnités du maire et des adjoints sont fixées selon les modalités suivantes :

Commune de 500 à 999 habitants - Base Indice Brut 1027 : 4110,52 € / mois

	Taux	Montant
Maire	44,3%	1820,96 €
Adjoint	11,77%	483,81 €

Le maire propose au conseil municipal que les taux appliqués soient les suivants

	Taux	Montant
Maire	33 %	1356,47 €
Adjoint	10,7 %	439,82 €

Vote : unanimité



MAIRIE D'ARTONNE

République Française



4 – Délégation de compétences en faveur du maire

Une liste de délégations est prévue par les textes. Il est proposé que les points 4, 6, 9, 11, 16, 17, 18 présentés soit délégués en faveur du maire.

Vote : la proposition est acceptée (13 voix pour, 2 absentions)

5 – Délégation de signature aux adjoints

Il est proposé de délégué la signature des actes administratifs aux adjoints selon les modalités suivantes :

L Pouzadoux : Etat Civil et arrêtés de circulation

Y Grenier : Arrêtés de circulation et commande inférieure à 2000 €

S Antunes : Arrêtés de circulation

C Garrucho : Documents d'urbanisme et arrêtés de circulation

Vote : la proposition est acceptée (14 voix pour, 1 abstention)

6 – Instances communales et délégations dans les établissements publics

Communauté de commune : S Houssier, L Pouzadoux

Commissions communales obligatoires :

Commission d'Appel d'Offre :

Titulaires : Grenier Garrucho, Pouzadoux

Suppléants : Redon, Lafon, Desmuliers

Représentation extérieure :

SM Sioule et Morge :

Titulaires : Fredet, Lafon

Suppléant : Ryad

SIA Morge et Chambaron :

Titulaires : Houssier, Ryad

Suppléant : Fredet

Petites Cités de Caractère :

Titulaires : Caille, Loiseau

SM Haute Morge :

Titulaire : Pouzadoux

Suppléant : Houssier



MAIRIE D'ARTONNE

République Française



CNAS :

Titulaires : Bouet, Cornet

TE63 :

Titulaire : Grenier

Suppléant : Loiseau

Les délégués sont élus à la majorité

Le Conseil Municipal est clos à 20h00